LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE www.agriculture.gouv.fr



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT



Afrique du Sud • Algérie • Arabie Saoudite • Argentine • Chine • Corée du Sud • Danemark • Espagne • Ghana • Inde • Indonésie • Iran • Japon • Kenya • Nigeria • Pays-Bas • Royaume-Uni • Russie • Thaïlande • Ukraine • Zambie ______

)anemark

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		DANEMARK	FRANCE
Superficie	km² - 2014	43 090	549 190*
Population millions d'habitants - évo	,	5,6 (+0,4%)	65,9 (+0,4%)
Indice de développement humain (IDH) 2014		0,923 4° rang mondial)	0,888 (22° rang mondial)
	Md€ - 2014***	258 (33° rang mondial)	2 131 (6° rang mondial)
	nuel - 2013/14	1,1	+0,2
PIB / habitant	€ - 2014	45 825	32 341
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2014**	1,4	1,7
	lha – 2013****	2,4	18,4
Terres agricoles N	lha – 2013****	2,6	27,7
Surface forestière	Mha – 2015	0,6	16,99
Solde commercial tous secteurs	Md€ - 2014	16,5	-46,9
Échanges commerciaux agroalimentaires tous pays	M€ – 2015***	Exportations: 17 600 Variation 2014/15 (en €): +1,6% Importations: 12 100 Variation 2014/15 (en €): +8,7%	Exportations : 59 400 Variation 2014/15 (en €) : 0% Importations : 50 100 Variation 2014/15 (en €) : 0%
Solde agroalimentaire	M€ - 2015	Solde: +5 500 Source douanes Danemark	Solde: +9 300 Source douanes France
Échanges agroalimentaires bilatérau	x M€-2015	Danemark vers F : 441 Variation 2014/15 : -6,5% Source douanes France	F vers Danemark : 477 Variation 2014/15 : -0,9% Source douanes France
Part du flux bilatéral dans les importations agroalimentaires		0,9 % des importations de F Rang parmi les fournisseurs de F : 20°	3,8% des importations du Danemark Rang parmi les fournisseurs du Danemark : 6º
Part du flux bilatéral dans les exportations agroalimentaires		0,8 % des exportations de la F Rang parmi les clients de F : 24° Source douanes France	3,8 % des exportations du Danemark Rang parmi les clients du Danemark : 9° Source douanes Danemark

^{*549 190} km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 km² pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km² au total.

** L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

*** Md = milliards, M = millions

^{****} Données Eurostat, édition 2015.

Ce qu'il faut retenir

- ♣ L'agriculture représente un enjeu économique et social important au Danemark. Au sein de la région nordique, le Danemark a la particularité d'être le seul pays fortement agricole, avec une SAU représentant plus de 60% de la surface du pays.
- ♣ Le Danemark produit principalement de la viande de porc (1er exportateur mondial). Les filières animales dominent, avec une spécialisation des exploitations dans les élevages bovins ou porcins. Le Danemark est également le 1er exportateur mondial de peaux de visons. Les céréales sont les principales cultures végétales. L'agriculture biologique représente une part relativement importante, 6 % à 7 % des exploitations agricoles étant certifiées en agriculture biologique.
- → Le milieu naturel particulier du Danemark a conduit les autorités à classer le territoire entier en zone sensible au sens de la directive cadre sur l'eau. La taxation des pesticides est ainsi bien plus élevée que dans d'autres

- pays de l'Union européenne. Le plan agriculture lancé en 2016 prévoit cependant d'assouplir les exigences environnementales.
- ♣ Le secteur agroalimentaire danois présente la particularité d'être structuré en coopératives, intégrant fortement la production primaire et l'industrie agroalimentaire. Il regroupe plusieurs entreprises internationales leaders sur le marché scandinave.
- Le Danemark possède un secteur agroalimentaire performant qui dégage un excédent significatif. Les principaux produits agroalimentaires exportés par le Danemark sont la viande, les produits de la mer et les produits laitiers. L'Allemagne est à la fois le 1er client et le 1er fournisseur du Danemark pour les produits agro-alimentaires. Les autres partenaires importants sont les pays scandinaves, le Royaume-Uni et les Pays-Bas. Les échanges agro-alimentaires avec la France sont relativement faibles et équilibrés (918 M€ en 2015).

Production agricole

L'agriculture représente un enjeu économique et social important au Danemark. Au sein de la région nordique, le Danemark a la particularité d'être le seul pays fortement agricole, avec une SAU représentant plus de 60% de la surface du pays. La population agricole représente près de 3% de la population active, mais les emplois directs et indirects liés représentent 10% des emplois du secteur privé. Le secteur agricole traverse depuis plusieurs années une période de mutation sur plusieurs fronts.

Le secteur agricole danois a traversé après 2009 une crise liée à **l'endettement** très élevé des agriculteurs, qui a atteint 48 Md€ pour les 43 500 exploitations que comptaient le pays en 2010, dont 35 Md€ pour les 13 000 exploitations professionnelles. Cet endettement s'est construit sur une surenchère des prix des terrains de 285 % en 10 ans et la facilité d'accès au crédit. La crise s'est traduite par le quasi gel de l'accès au crédit pour les agriculteurs par les banques danoises amenant le gouvernement à créer, dans le cadre du 5e plan de soutien au secteur bancaire en mars 2012, un établissement de financement du secteur agricole disposant d'une enveloppe de 400 M€ apportée par le secteur financier. Cependant, malgré une baisse importante depuis 2008, le prix des terres reste relativement élevé et freine pour partie la dynamique de restructuration du secteur.

Le secteur reste très affecté par une dette disproportionnée. Alors que le revenu global des exploitations agricoles danoises était de 567 M€ en 2014 (en baisse de 48 % par rapport à 2013), la dette globale des agriculteurs danois reste stable à 50 Md€ en 2014, dont 88 % sous forme de prêts à taux variables. 5,8 % des agriculteurs à temps plein sont techniquement insolvables, avec une dette supérieure

à 100% de la valeur de leur exploitation. Ainsi, 7,8% des exploitations porcines et 7,3% des exploitations bovines à plein temps sont techniquement insolvables.

Cette situation est une inquiétude majeure pour le secteur bancaire danois, dont les avoirs sont fortement liés au secteur agricole. Les agriculteurs, y compris les plus performants, connaissent un quasi gel de leur accès au crédit. Cependant, le secteur bancaire danois, dont un certain nombre d'établissement locaux sont surexposés au secteur agricole danois, reste dans la crainte d'un effondrement de ses avoirs et limite autant que possible les situations de faillite des agriculteurs, retardant par là même la fin de la crise financière du secteur. Si les taux d'intérêt historiquement bas des prêts permettent début 2016 à certains agriculteurs de maintenir la tête hors de l'eau, le secteur est extrêmement sensible aux variations de taux.

Le nombre élevé de ventes forcées d'exploitations agricoles a considérablement remodelé le paysage agricole danois et forcé la restructuration de l'industrie. La structure des exploitations s'est modifiée en profondeur, avec une tendance à la réduction du nombre d'exploitations et à l'augmentation de leur taille, observée avec régularité dans la dernière décennie. La taille moyenne des exploitations s'élève aujourd'hui à plus de 65 ha. Les exploitations danoises se différencient entre des exploitations « à plein temps » (environ 38 % du nombre d'exploitations, soit 11 000 exploitations en 2014), plutôt situées dans la partie ouest du pays, et des exploitations « à mi-temps », situées essentiellement dans la région de Copenhague (environ 18 000 exploitations en 2014).

Le secteur agricole danois est **fortement spécialisé et industrialisé.** Les filières animales dominent, avec une spécialisation des exploitations dans les élevages bovins ou porcins (respectivement 1,5 millions et près de 12,3 millions

de têtes en 2014). Seulement 1,8% des exploitations agricoles danoises ont des élevages bovins et porcins simultanément. Le Danemark est le 1er exportateur mondial de viande de porc et de peaux de visons. Les céréales, en particulier le blé d'hiver, sont les principales cultures végétales.

Par ailleurs, le Danemark présente un **secteur biologique particulièrement développé et relativement stable**, avec 6 % à 7 % du nombre total d'exploitations agricoles certifiées en agriculture biologique. Les surfaces cultivées en agriculture biologique représentent 6,7 % de la SAU danoise. Le développement de ce secteur a été porté par la forte demande interne pour les produits biologiques, considérés comme produits de qualité et respectueux de l'environnement.

Le secteur agroalimentaire danois présente la particularité d'être structuré en coopératives intégrant fortement la production primaire et l'industrie agro-alimentaire. Il Il regroupe plusieurs entreprises internationales leaders sur le marché scandinave.

La coopérative laitière dano-suédoise Arla Foods est leader sur le marché laitier en Scandinavie. Elle a renforcé en 2012 sa position sur le marché européen, dans le contexte de libéralisation du marché du lait, en fusionnant avec ses homologue britannique, marché chinois, sur lequel elle a fait son entrée en 2005. Elle est faiblement présente en France. La coopérative d'abattage-désossage Danish Crown (DC) est le 1^{er} producteur de viande porcine au monde. Elle regroupe 8 5 5 0 producteurs au Danemark, en Suède, en Allemagne et en Pologne. En 2012/2013, le groupe DC (filiales incluses) a réalisé un chiffre d'affaires de 7,8 Md€. Le groupe a transféré une partie des tâches nécessitant une main d'œuvre importante en Pologne et en Allemagne en vue de renforcer la productivité des abattoirs danois, déjà très automatisés. Les problématiques de compétitivité-coût continuent cependant d'affecter la coopérative, qui tente de trouver des alternatives à la délocalisation des emplois industriels. Le groupe est également présent en France où il emploie 120 personnes.

La forêt est peu présente au Danemark. Alors que le Danemark préhistorique était couvert de forêts, seulement 2% à 3% du territoire était encore couvert de forêt au début du XIXº siècle. Aujourd'hui, environ 4% de la surface du pays est couverte de forêt, répartie principalement sur l'ouest du Jutland, le Seeland du Nord et l'Île de Bornholm. La proportion de conifères progresse régulièrement. Environ 39% des forêts sont composées de conifères et 41% principalement de feuillus, le reste étant des surfaces mélangées. Seuls 18% des forêts sont propriété de l'État. 70% des surfaces forestières sont privées. Le reste des surfaces (environ 12%) sont principalement des forêts communales ou régionales. La production de bois danoise ne couvre que 25% de la consommation du pays. Le solde est importé de pays voisins (notamment Suède, Norvège et pays baltes).

Politique agricole

Les particularités du milieu naturel danois ont conduit les autorités danoises à classer le territoire entier en zone sensible au sens de la directive cadre sur l'eau. La taxation des pesticides au titre de leur impact environnemental mise en place au Danemark dans les années 1990 est l'une des plus anciennes et des plus drastiques d'Europe. Depuis 2013, les pesticides sont taxés en fonction de leur nocivité (santé, impact sur l'environnement, comportement environnemental). La taxe peut atteindre des niveaux très élevés. En raison de la réaffectation de ces taxes au secteur agricole par un système de redistribution (financement de projets agricoles et agronomiques et de programmes de recherche sur les pesticides notamment), cette taxation est plutôt bien acceptée par les professionnels.

Cependant, le « paquet agriculture » adopté par le gouvernement début 2016 prévoit d'assouplir les exigences environnementales. La réforme, qui a pour objectif de réduire les coûts de production et d'augmenter les parts de marché à l'export s'articule autour de cinq axes : la révision des règles environnementales, le soutien à la production, l'accroissement de la compétitivité, le soutien de la production agricole « du futur » et le soutien à l'export. Les mesures annoncées prennent ainsi en compte la demande des entreprises de « libéraliser » le secteur.

Prônant une agriculture compétitive tournée vers le marché, le Danemark est favorable à une diminution des aides directes de la PAC. Lors de la dernière réforme de la PAC, le Danemark s'est positionné pour la ré-allocation des fonds publics de la PAC vers les biens publics tels que l'environnement, faisant du verdissement sa priorité. Il souhaite cibler les aides du second pilier sur la recherche et l'innovation, la formation, les nouveaux défis, les nouvelles opportunités et la politique de développement rural. Pour autant, le Danemark considère que le verdissement de la PAC ne doit pas se faire au détriment de la simplification et se montre particulièrement attentif à la prise en compte des particularités locales dans la déclinaison nationale des mesures de la PAC.

Du fait de la forte intégration du secteur, le Danemark montre peu d'intérêt pour les mesures de renforcement des associations de producteurs. La répartition de la valeur ajoutée dans la chaîne alimentaire n'est pas remise en cause et les coopératives danoises occupent d'ores et déjà des positions dominantes dans leurs secteurs. Cette situation se reflète au niveau de la représentation des intérêts du secteur agricole et agro-alimentaire ; tous les syndicats sectoriels sont regroupés au sein du syndicat unitaire Landbrug og Fødevarer, qui repose sur deux piliers : un pilier production primaire et un pilier industrie agro-alimentaire.

Depuis 2002, le Danemark a mis en place une **politique de protection de la forêt**, qui a permis notamment à environ 10% de la surface forestière danoise d'être classée « forêt riche en biodiversité», grâce à une politique de réduction de l'intervention humaine dans ces espaces. Le gouvernement a proposé en mai 2016 une politique plus ambitieuse de protection forestière, dont l'un des objectifs principaux est de classer 20% de la surface forestière danoise en « forêt riche en biodiversité». Cette politique consiste notamment à attribuer une compensation financière sur une période de 10 ans aux propriétaires privés qui souhaiteraient faire classer leur domaine forestier.

Échanges commerciaux

Le Danemark possède un secteur agroalimentaire performant qui dégage un **excédent agroalimentaire significatif,** s'élevant à 5,5 Md€ en 2015, soit près de 65 % de l'excédent total de sa balance commerciale.

Les exportations de produits agroalimentaires se sont élevées à 17,6 Md€ en 2015, représentant 24 % de la valeur totale des exportations danoises et plaçant le Danemark en tête des exportateurs agroalimentaires en valeur par habitant. Les principaux produits agroalimentaires exportés par le Danemark sont la **viande** (dont plus de 70 % de viande de porc), les **produits de la mer** et les **produits laitiers** (dont plus de 60 % de fromages). L'Allemagne est de loin le 1er client du Danemark pour les produits agroalimentaires (plus de 20 % des exportations danoises), suivie par la Suède et le Royaume-Uni (environ 10 % des exportations chacun).

Les importations de produits agroalimentaires du Danemark se sont élevées à 12,1 Md€ en 2015. Elles concernent principalement des produits de la mer, des produits d'alimentation animale et des viandes (dont plus de 40% de viande bovine). L'Allemagne est le 1er fournisseur du Danemark en produits agroalimentaires (environ 20% des importations danoises), suivi par les Pays-Bas et la Norvège (un peu plus de 10% des importations danoises chacun).

Les échanges agroalimentaires avec la France sont relativement faibles et équilibrés. La France est légèrement excédentaire en 2015 à hauteur de 36 M€. Le total des échanges agroalimentaires entre les deux pays s'est élevé à 918 M€ en 2015. La France est le 6° fournisseur du Danemark vers lequel elle exporte principalement du vin (plus d'un quart de la valeur des exportations agroalimentaires vers le Danemark) et de la viande (dont plus de 70 % de volailles). La France est le 9° client du Danemark pour les produits agroalimentaires et importe essentiellement des produits de la mer (près de la moitié des importations) et de la viande.

Accords internationaux

Le Danemark est entré dans l'Union européenne le 1er janvier 1973. Il est membre de l'organisation mondiale du commerce (OMC) depuis le 1er janvier 1995 et de l'organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il est également membre

de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) depuis 1961 et des Organisations normatives reconnues par l'accord SPS de l'OMC (accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires) : le codex alimentarius, la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

Copenhague abrite le siège de l'Agence Européenne de l'Environnement et un siège européen des Nations Unies regroupant le PNUD, l'UNEP, l'UNFPA, l'UNHCR, l'UNICEF, l'UNIDO, l'UNOPS, l'UN Women, le WFP et l'OMS. Par ailleurs, le secrétariat du GBIF (système mondial d'information sur la biodiversité) est basé à Copenhague.

Le Danemark a ratifié le Protocole de Kyoto en 2002. Il a également ratifié la Convention sur la diversité biologique en 1992, ainsi que la Convention de Washington en 1977. Le Danemark a également adhéré à l'engagement international sur les ressources phyto-génétiques de la FAO et à l'initiative « 4 pour 1000 : les sols pour la sécurité alimentaire et le climat » lors de la COP21 en décembre 2015.

Enfin, le Danemark fait partie du Conseil Arctique, puisque le Gouvernement autonome du Groenland et celui des lles Féroé sont dépendants du Royaume du Danemark, et du Conseil Nordique, dont le secrétariat est basé à Copenhague.

Relations bilatérales

D'inspiration libérale, le Danemark est tourné vers les autres pays nordiques et le Royaume-Uni. Ses positions sur la PAC divergent souvent avec celles de la France. Le Danemark est en effet défavorable au maintien d'outils d'intervention de marché et souvent opposé sur ce point aux positions françaises. Malgré les divergences de fond constatées sur certains sujets, le Danemark et la France entretiennent de bonnes relations sur les problématiques agricoles. Les négociations lors de la dernière réforme de la PAC ont renforcé ce rapprochement, les deux États défendant une place importante pour le verdissement de la PAC.

Le **G5**, organe de discussion regroupant les pays historiquement utilisateurs des restitutions à l'exportation, est par ailleurs le lieu d'échanges réguliers, au niveau des directeurs d'administration centrale, entre la France et le Danemark qui en font partie au même titre que l'Irlande, les Pays Bas et l'Allemagne.

Sources : MAAF, SER, Eurostat, douanes françaises citées par Ubifrance

COPYRIGHT: Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE). **Adresser les demandes à patrice.delaurens@agriculture.gouv.fr.**

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ: Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION: Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du Service Europe et International de la DGPE (BEPI, BUE, BMSA), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service Europe et International - 3, rue Barbet de Jouy - 75349 Paris 07 SP